

REUNION DE BUREAU

19 septembre 2018

Elus présents : Jean-Claude DAURAT - Laurent BACHELERIE - Daniel FORESTIER – François DAUPHIN - Stéphanie ALLEGRE-CARTIER - Mireille FONLUPT - Suzanne LABARY - Chantal FACY – Jean Luc COUPAT - Michel BRAVARD - Georges MORISON – Guy GORBINET – Eric DUBOURGNOUX - Isabelle ROMEUF - Simon RODIER.

Techniciens : Olivier GALLO SELVA - Johan ROUGERON – Béatrice RIVOLLIER – Snéjana GUCESKI.

.....

Décisions (cf. document)

- fixation des tarifs dans le cadre des animations d'Activ'Ados.
- Tarifs de locations des gîtes ALF : demande récente d'une entreprise pour louer le gîte de Doranges pour trois mois. La décision permettra de satisfaire ce type de demande en basse saison. Attention à sortir les gîtes de la centrale de réservation et du dispositif de logement d'urgence.
- travaux d'extension de zones de stockage de la déchetterie d'Arlanc.

Site internet (cf. diaporama) – présentation Gaëlle Goigoux.

Point sur l'avancée du travail.

Le nouveau site sera mis en ligne d'ici la fin de l'année.

Attention aux partenaires d'ALF et à ne pas s'approprier leurs activités : il s'agira de bien faire apparaître lorsqu'on est seulement relais d'information, et d'être précis sur le « qui fait quoi » afin de ne pas s'approprier les actions mises en œuvre par nos partenaires.

Il reste notamment à intégrer les modules de paiement en ligne pour les démarches en ligne.

Point sur les réseaux sociaux : ALF est présente sur les réseaux sociaux dans le cadre du projet de territoire (Facebook, youtube, pages instagram).

Un diagnostic est en cours sur toutes les pages créées sur le territoire par les anciennes collectivités, celles qui vivent, celles qui ne vivent pas, ... afin d'harmoniser la présence d'ALF sur les réseaux.

- ⇒ le bureau souhaite que le service « communication » mette en place un panel de personnes qui testent le site définitif.

Evolution des contrats de rivière :

L'Agence de l'Eau Loire et Bretagne souhaite que les contrats de rivière couvrent les bassins versants.

Cela revient de fait à ce que le futur contrat unique de la Dore couvre le territoire du SAGE DORE, porté actuellement par le Parc Livradois Forez. 9 EPCI sont concernés par le bassin versant de la Dore.

Afin que l'on puisse transférer la compétence des contrats de rivière au PNRLF, il faut qu'il soit labellisé EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

Cela nécessite que le parc modifie ses statuts en conséquence, et l'unanimité des communes-membres.

Problème avec le Contrat de la Dore Amont qui prend fin en 2020, alors que le transfert du futur contrat unique prendrait effet en juillet 2019.

8 agents sont concernés au sein des services d'ALF.

⇒ Réflexion à mener à leur sujet en amont.

Il en va de même avec le futur contrat unique sur l'Ance. Car l'AELB ne souhaite pas renouveler les contrats lorsque l'eau est à nouveau en bon état.

⇒ Réflexion à mener pour que le contrat de l'Ance du Nord soit associé au futur contrat unique. Une rencontre sera programmée avec l'AELB, une fois que ses financements seront précisés.

Plusieurs questions se posent :

- quelles sera la participation financière d'ALF si le transfert de la gestion du contrat unique de la Dore est acté ? si délégation, définition de la convention et d'une clé de répartition des charges financières.
- Quel sera le devenir des contrats actuels ? la question se pose notamment pour les Contrats de la Dore Amont et de la Dore Moyenne, car le travail effectué a apporté une réelle amélioration de l'état des eaux ; quelles garanties seront offertes pour qu'ils ne soient pas négligés dans le futur contrat et que ce travail soit poursuivi.
- Quel sera le devenir des personnels et le statut des contractuels qui agissent dans le cadre de ces contrats ?

Eau et assainissement :

Possibilité de différer la prise de compétence de gestion de l'eau et d'assainissement jusqu'en 2026. Il s'agit d'engager une réflexion en concertation avec les communes afin de connaître le positionnement des communes avant fin juillet 2019 et de préparer cette prise de compétence suffisamment en amont.

SIAMU : demande d'augmentation du temps de travail pour les personnels du service d'enseignement musical (+5 h) car il y a eu plus d'inscriptions que prévu.

M. le Président demande à ce qu'on sursoit à cette décision car il avait été convenu que le service devait fonctionner à moyens constants. Le sujet sera abordé lors de la prochaine réunion de Bureau et soumis au conseil.